

L'an deux mille quinze et le cinq Novembre à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Eric VIGNEAU, Maire.
La convocation était du 27 Octobre 2015.

PRESENTS : ANTONUTTI Véronique, GUERIN Hervé , LACAMPAGNE J-François, LE MOIGNE André , LE PROVOST Virginie, MARQUET Sophie, MEYNIÉ Hélène, PERAUDEAU Christian, POUBLAN Patrice, SARRAZIN Paulette.

EXCUSES : Néant

Secrétaire de séance : Mme Sophie MARQUET

Après lecture donnée par André LE MOIGNE, le compte rendu de la dernière réunion en date du 03 Septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

001- TRAVAUX :

Porche de l'Eglise :

Les pignes de toit ont été posées par l'entreprise.

Menuiserie Logement :

L'entreprise qui a été recontactée doit débiter les travaux sous peu et s'est engagée à les avoir terminés pour le 10 Décembre.

Assainissement Logement Presbytère :

Les deux entreprises désignées lors de la dernière réunion sont venues sur place et ont fait parvenir un devis en Mairie. Le Conseil Municipal après consultation des offres décide d'attendre le budget primitif 2016 pour inscrire ces travaux et choisir l'entreprise.

-002- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le Maire, donne le compte rendu de la dernière réunion communautaire.

MISSION LOCALE : En préambule à la réunion, Monsieur SEQUIER , Directeur, est venu présenter aux élus communautaires la Mission Locale. Une modification des statuts permet d'intégrer les CDC au sein des collectivités représentées au niveau de la gouvernance de la Mission Locale. Il a souligné le rôle des communes dans le repérage du public et dans l'information de ce dernier sur l'existence et les actions de la Mission Locale.

MUTUALISATION DES SERVICES :

La Communauté de Commune et les communes membres doivent s'engager avant la fin de l'année dans la démarche de la mutualisation des services imposée par la Loi sur la réforme des Collectivités et par le calendrier qui a été institué par la Loi NOTRE .

La Communauté a fait parvenir en Mairie un rapport qui donne le contexte et les enjeux et propose des fiches actions qui font suite à des questionnaires envoyés en Mairie et à plusieurs réunions des élus notamment du bureau communautaire. Les actions envisagées ont été présentées aux secrétaires de Mairie lors d'une réunion.

Les fiches d'actions sont au nombre de neuf :

- Transport des enfants vers les ALSH
- Petits travaux de voirie pour les communes
- Formation des élus
- Mutualisation du matériel festif
- Remplacement des secrétaires de Mairie
- Assistance Informatique
- Remplacement d'agents techniques
- Commande publique et expertise juridique
- Portage des Repas

Après avoir présenté le rapport et demande au Conseil Municipal de donner un avis sur les actions présentées et de se positionner par rapport aux opérations qui peuvent intéresser la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE:

- de se positionner sur l'action 2 : Petits travaux de voirie avec un calendrier de mise en place pour l'exercice 2016.
- de ne pas exclure d'autres mutualisations de service dans le futur mais de se limiter pour l'heure à cette action.

ORDURES MENAGERES :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des obligations faites suite à la fusion des deux anciennes communautés de communes, il convenait de faire un choix en matière de collecte des ordures ménagères afin d'essayer d'uniformiser l'ensemble du territoire. Le Conseil Communautaire a décidé de poursuivre avec le système de collecte que nous avons sur la commune qui était effectué par le SICTOM et de l'étendre à tout le territoire. Le personnel qui était en charge de la collecte sur Bazas qui fonctionnait en régie est donc transféré au SICTOM. Les communes qui étaient facturées sous forme de redevance incitatives gardent ce système qui sera sûrement étendu à toutes les communes.

ECOPOLE :

La Communauté de Communes va passer une convention avec le Conseil Départemental et la SAFER pour l'acquisition et la gestion des terrains en bordures de l'A65, sur la zone de la future ECOPOLE e afin de réaliser une réserve foncière.

URBANISME :

Dans le but d'être accompagné au niveau technique pour la future mise en place des PLUI, les CDC du Bazadais et du Sud- Gironde vont passer une convention de Partenariat avec le Parc Naturel des Landes de Gascogne.

RPA ST JEAN :

Des documents réglementaires ont été proposés et validés en Conseil Communautaire. Il s'agit du Contrat de séjour et du livret d'accueil. Le règlement intérieur reste à présenter.

003- LES SYNDICATS :

SYNDICAT DES EAUX :

André LE MOIGNE donne le compte rendu des dernières réunions du Syndicat des Eaux.

COMMISSION SERVICE PUBLIC :

Il informe le Conseil Municipal que la Commission de Service Public s'est réunie plusieurs fois et que le Cabinet retenu pour la mission est le Cabinet AUBY pour un montant de 9 000.00 € H.T.

BUDGET SPANC :

Suite à la prise de la compétence SPANC, le Syndicat a voté le Budget de Fonctionnement de ce service, pour un montant de 10 000.00 €..

TRAVAUX RD10 :

Un marché complémentaire doit être passé avec l'entreprise Chantiers d'Aquitaine car le linéaire des canalisations déplacées ou changées est plus important que prévu.

CHATEAU D'EAU DE SAMAZEUILH :

Les travaux sont presque terminés le coût définitif sera de 195 832 TTC avenant compris, au départ l'estimation budgétisée était de 250 000 € TTC.

CANALISATIONS « lieu-dit Bancon » :

L'Agence Régionale de Santé a alerté le Syndicat suite à la présence de « Chlorure de vinyle » dans des prélèvements sur ces canalisations. Cela est dû au fait que l'eau reste dans les canalisations, il convient de purger le réseau et de faire de nouvelles analyses. Si le phénomène persiste, il faudra installer des purges automatiques.

SIVOS DE GRIGNOLS :

André LE MOIGNE donne le compte rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 1^{er} Octobre 2015.

Les effectifs ont été confirmés à 165 élèves dont 60 en maternelle.

Les enseignants sont toujours au nombre de neuf mais il y a eu des mouvements.

Au niveau de la cantine : 140 enfants y prennent le repas ;

Pour ce qui est du transport 40 enfants prennent le bus, le service a 44 764 € de Dépenses pour 38 767 € de Recettes, la différence est donc supportée par le Syndicat soit 6000 €. Les circuits vont être revus suite à la réouverture de la Départementale.

Les impayés de la cantine qui se montaient à 10 000 € avant les vacances sont ramenés à 4 000 €.

Le Taux de rémunération pour l'indemnité du comptable a été fixé à 80 % .

L'étude des travaux a été confiée à M. ARQUEY, Architecte ; ils sont évalués à 152 300 HT pour l'aile de la maternelle et à 87 400 pour le local social.
Le montant des aides financières n'est pas connu.

Pour les participations des communes à 10 € par habitant cela n'est pas arrêté, contrairement à ce qui est annoncé dans le compte rendu de la réunion.

Un poste d'agent administratif a été supprimé pour créer un poste de rédacteur pour 21/35^{ème}.

Un tableau d'affichage pour l'association des parents d'élèves a été mis en place.

Au niveau sécurité les balançoires ont été à l'ordre du jour de même que le tas de sable en matière d'hygiène.

ECOLE D'AILLAS :

Sophie MARQUET aidée de Virginie LE PROVOST et de Patrice POUBLAN donne le compte rendu du Conseil d'Ecole du 03 Novembre auquel ils ont assisté tous les trois..

Le règlement intérieur a été présenté, des éléments ont été ajoutés notamment sur la charte de laïcité et en préambule sur le respect qui s'impose à tous, un article sur les sorties exceptionnelles des élèves a également été inséré.

L'effectif est de 115 élèves ; la répartition est donnée par classe, on note 23 élèves en CM2 qui vont quitter l'école pour la 6^{ème}, cela ne semble pas inquiéter pour l'effectif de la rentrée prochaine.

Des remarques par rapport à la cantine ont été formulées notamment le fait qu'il arrive que les menus soient changés, il semble que cela survienne rarement, mais c'est le cas lors de la défaillance d'un fournisseur. Le service au plat n'est pas du goût de tous, il est demandé un service à l'assiette.

Les actions de la coopérative scolaire et de l'association des parents d'élèves ont été données dans le détail avec le calendrier .

Au niveau des travaux : les peintures de 4 classes et du sol ont été refaites .

-004- INDEMNITES TRESORIERES :

VU l'article 97 de la Loi n° 82-213 du 02 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 82-979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour l'attribution des indemnités légales aux comptables. Il présente les décomptes établis pour les deux comptables qui ont exercé en 2015 pour un montant total de 261.54 € Brut.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE:

- d'attribuer l'indemnité de Conseil à taux plein à M. MATHIEU pour 75 jours d'exercice sur l'année 2015.
- d'attribuer l'indemnité de Conseil à taux plein à M. WIART pour 285 jours d'exercice sur l'année 2015.
- les crédits sont inscrits au budget au compte 622.

-005- MODIFICATION BUDGET :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'apporter des modifications au budget communal. En effet, il est nécessaire de prendre en compte d'une part les dernières notifications connues en matière de recettes de fonctionnement et d'autre part d'ajuster certaines prévisions en matière de dépenses. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE de modifier le Budget Communal 2015 comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Cpte 023 : Virement à la Section d'investissement : + 1 000.00.
Cpte 6061 : Fournitures non stockables : + 1 000.00
Cpte 6064 : Fournitures administratives : + 800.00
Cpte 61522 : Entretien de Bâtiments : + 27 074.00
Cpte 61523 : Entretien de Voirie et Réseaux : + 10 000.00
Cpte 6413 : Personnel Non Titulaire : + 2 000.00
Cpte 6574 : Subvention de Fonctionnement aux organismes : + 50.00
Bénéficiaire AFM TELETHON

Recettes :

Cpte 7325 : Fds Péréquation Intercom et Communal : 7 032.00
Cpte 7381 : Taxe addi Droits de Mutation : + 17 824.00
Cpte 74832 : Attributions Fonds Départ de TP : 17 068.00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Opération 054 : BATIMENTS COMMUNAUX

Dépenses

Cpte 231 Immobilisations en cours : + 1 000.00

NON AFFECTE

Recettes :

Cpte 021 : Virement de la section d'Investissement : + 1 000.00

-006-ASSURANCE PERSONNEL 2016 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu une proposition de renouvellement d'assurance de CNP Assurances pour la couverture des risques incapacité du personnel pour 2016. Il précise que la prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion qui a été confiée par convention au Centre de Gestion de La Fonction Publique de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité. Il présente au Conseil Municipal cette proposition qui concerne le personnel titulaire et non titulaire. Après en avoir délibéré, et à la majorité, le Conseil Municipal DECIDE :

- de souscrire au contrat assurance du personnel proposé par la Caisse Nationale de Prévoyance pour l'année 2016 pour le personnel titulaire et non titulaire.
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce contrat.

007- VOEUX 2016 :

Le Conseil Municipal décide de procéder comme les années passées ; la date de la cérémonie est fixée au Vendredi 08 Janvier 2016.

-008- QUESTIONS DIVERSES :

INDIVISION ZURDO :

Suite à la dernière réunion un courrier a été adressé à M. ZURDO Alain, pour l'ensemble de l'indivision. Ce dernier a transmis cette lettre au Notaire qui a pris acte.

COUPURES DE TELEPHONE :

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier du 07 Septembre dernier qu'il a adressé à Mme La Directrice des Relations avec les collectivités chez Orange pour les problèmes rencontrés sur la commune avec les coupures répétées.

CENTRE ROUTIER :

Monsieur Le Maire donne également lecture de son courrier du 15 Septembre au Responsable du Centre Routier pour toutes les dégradations et les nuisances liées aux travaux sur la RD10. Il informe qu'à ce jour il n'a pas de réponse.

Il donne également lecture de la copie du courrier que lui a fait parvenir la famille LAFON domiciliée à « Cailliouet » qu'elle a adressé au Président du Conseil Départemental et qui fait état des difficultés et problèmes importants rencontrés par les aménagements et les travaux sur la Départementale.

CIMETIERE :

La mise en place d'un règlement intérieur est évoqué car nécessaire ; cela sera traité lors de la prochaine visite du cabinet EPOC.

Une question sur l'accessibilité du et dans le cimetière est posée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 05.